



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## Trente-sixième session

**Managua (Nicaragua), (Nouvelles dates à déterminer)**

**Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour  
l'Amérique latine et les Caraïbes**

### Résumé

Le présent Programme de travail pluriannuel est destiné à encadrer les activités de la Conférence régionale pour la période 2018-2021. Il prend en considération les avis exprimés par les États Membres dans les différentes instances et la nouvelle vision de la Direction générale de la FAO sur le rôle et les fonctions des conférences régionales.

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à approuver la version révisée de son Programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2021.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
[RLC-Conferencia@fao.org](mailto:RLC-Conferencia@fao.org)

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. Objectifs généraux

1. Les objectifs généraux ont été définis en tenant compte du renforcement de la fonction des conférences régionales dans la structure des organes de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des orientations et des recommandations, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et, d'autre part, au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation.
2. La Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation. À cet égard, la Conférence régionale communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations précises sur les activités menées au niveau régional et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité et l'efficacités. La Conférence réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle assure également la supervision des fonctions et des activités de la FAO dans la région, en application des Textes fondamentaux de l'Organisation, et collabore, le cas échéant, avec les organismes partenaires concernés.
3. Les commissions régionales s'intéressent aux questions et aspects techniques pertinents dans les secteurs des forêts (Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes [CFALC]), de l'élevage (Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes [CODEALC]) et des pêches (Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes [COPPEAALC]). Elles font office d'organes consultatifs de la Conférence régionale et leurs recommandations enrichissent les débats tenus durant ses sessions sur le Programme de travail.
4. À sa trente-cinquième session, tenue en 2018, la Conférence régionale a approuvé le Programme de travail pluriannuel pour 2018-2019 destiné à encadrer les activités de la Conférence et à encourager la poursuite des efforts mis en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées, tout en veillant à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, afin de concrétiser les résultats définis dans le Cadre de priorités régionales, à l'aide des programmes stratégiques.

## II. Résultats

### A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

#### Résultat:

5. Les recommandations et les avis formulés par la Conférence régionale sur les points intéressant la région s'agissant des priorités régionales, des programmes, de la structure organisationnelle et des budgets, ainsi que sur la situation et les questions touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural dans la région, donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir leurs décisions, le cas échéant.

#### Indicateurs et objectifs:

6. La Conférence régionale adresse en temps utile des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, portant sur des questions présentant un intérêt pour la région s'agissant des priorités, des programmes, des initiatives, de la structure organisationnelle et des budgets de la FAO, selon qu'il convient, accompagnées des indicateurs pertinents.
7. Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.

8. Les avis de la Conférence régionale sur les questions régionales reçoivent toute l'attention qu'ils méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que de la part des autres organes concernés.

**Produit:**

9. Des recommandations claires, précises et consensuelles sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région.

**Activités:**

10. Examen de la mise en œuvre du PTB dans la région.

11. Des informations sur la mise en œuvre et les réalisations des programmes régionaux, axées sur les résultats, seront fournies à la Conférence régionale. Des informations plus détaillées sur les progrès des activités régionales mises en œuvre sous la responsabilité du bureau régional, notamment les initiatives régionales, pourraient également être mises à la disposition des conférences régionales, pour examen.

12. Examen des décisions et recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres organes compétents et réunions pertinentes dans la région (notamment la CFALC, la CODEALC, la COPESCAALC et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest [COPACO]).

13. Examen des résultats de l'Organisation dans la région, notamment l'efficacité et l'efficience du réseau de bureaux de la FAO qui appuie les programmes de pays, en tenant compte des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.

**Méthodes de travail:**

14. Liaison avec les organes statutaires compétents, y compris les commissions régionales et autres institutions de la région.

15. Consultations informelles entre les États Membres, selon les besoins, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions.

16. Consultations informelles entre les fonctionnaires de rang supérieur du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

17. Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

**B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis**

**Résultat:**

18. Les recommandations formulées par la Conférence régionale donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions relatives aux politiques et à la réglementation dans la région.

**Indicateurs et objectifs:**

19. Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires privilégiant l'action concrète et formulées en temps voulu.

20. Les recommandations formulées par la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.

**Produit:**

21. Des recommandations précises sur les cadres politiques et réglementaires régionaux sont adressées à la Conférence de la FAO.

**Activités:**

22. Examen de la situation en ce qui concerne les instruments internationaux intéressant la région ainsi que les principaux faits nouveaux et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO.

23. Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et par d'autres instances compétentes dans la région.

24. Prise en compte des enjeux, nouveaux et récents, et recommandation concernant l'action concertée que la FAO et d'autres organes compétents pourraient mener dans la région.

25. Examen de l'intérêt que pourrait présenter l'élaboration de nouveaux accords internationaux pour la région.

**Méthodes de travail:**

26. Examen des tendances régionales et mondiales en matière de politiques et de réglementation pouvant avoir un intérêt pour la région.

27. Liaison avec les organes statutaires compétents de la FAO et d'autres institutions de la région.

28. Consultations informelles entre les fonctionnaires de rang supérieur du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

29. Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris réunions informelles de coordination avec les secrétariats des commissions régionales.

**C. Planification des activités et méthodes de travail****Résultat:**

30. La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, en privilégiant l'action concrète et la participation.

**Indicateurs et objectifs:**

31. Les ordres du jour de la Conférence régionale sont centrés sur les points essentiels.

32. Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus.

33. Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations spécifiques et concrètes et sont mis rapidement à la disposition des États Membres.

34. Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouveaux modèles de présentation de l'Organisation et sont disponibles dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.

35. Le plus souvent, les États Membres participent à la Conférence régionale au niveau voulu.

**Produits:**

36. Adoption du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale en 2020.
37. Examen régulier des méthodes de travail de la Conférence régionale aux fins de leur amélioration.

**Activités:**

38. Consultation des États Membres sur l'ordre du jour et la structure organisationnelle de la Conférence régionale.
39. Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps à disposition.
40. Examen, selon qu'il conviendra, du règlement intérieur de la Conférence régionale.
41. Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures de la performance.
42. Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

**Méthodes de travail:**

43. Consultation des États Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient.
44. Activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du Bureau, avec l'appui du Secrétariat.
45. Débats structurés et bien ciblés pendant les sessions.
46. Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports.
47. Appui du Secrétariat à la mise en œuvre et au suivi du Programme de travail pluriannuel.
48. Réunions informelles du Président et des membres du Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec les fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat, sous l'égide du Président indépendant du Conseil.